

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES SPORTS ET DE
L'EDUCATION PHYSIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET,
DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND
PHYSICAL EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DIRECTION OF BUDGET,
MATERIEL AND MAINTENANCY

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° ⁰⁷⁸ /D/MINSEP/SG/DAG/SDBMM/SMA/2019 DU 15 JUIL 2019
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT N° 015/AONO/MINSEP/CIPM/2019 DU 15 MAI 2019

POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINSEP

Le Ministre des Sports et de l'Education Physique, Maître d'Ouvrage


Vu la Constitution ;
Vu le décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
Vu le décret N° 2012/346 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de
l'Education Physique ;
Vu le décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution
des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant instructions relatives à l'exécution
des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements
publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres organismes
subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
Vu les nécessités de service.

Décide :

Article 1^{er} : Le Bureau d'Etudes Techniques ci- après cité est retenu comme adjudicataire de
la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature des prestations	Montant TTC	Délai d'exécution
BET 2M-S B.P.:5 609 YAOUNDE.	MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINSEP	13 841 884	Six (06) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Le Ministre

MOUELLE KOMBI
MB.